

Pics de consommation : la semaine de tous les records.

La semaine dernière, Mayotte a connu quatre pointes de consommations consécutives, avec une nouvelle consommation record de **51,4 MW** jeudi 14 janvier à 19h30.

Les hausses de température mais surtout l'installation de celles-ci dans la durée ont incité la population à utiliser davantage les appareils de climatisation. Or, force est de constater que l'acquisition à bas prix de certains de ces équipements, se révèle être, très rapidement, une charge considérable sur le montant de la facture d'électricité.

EDM, en sa qualité d'acteur engagé dans la maîtrise de la demande en énergie, a développé plusieurs offres d'aides en faveur de la sobriété énergétique:

- **Le brasseur d'air** : préférez le brasseur d'air performant. Il consomme environ 24 fois moins d'électricité qu'un climatiseur. *Aide EDM pouvant aller jusqu'à 50€ par appareil.*
- **La climatisation performante** : remplacez votre climatiseur par un appareil de meilleure qualité. *Aide EDM allant de 600€ à 950€ par appareil, sous conditions.*
- **L'isolation performante** : faites le choix de l'isolation et empêchez la chaleur de pénétrer chez vous. *Aide à partir de 10€ par m².*
- **Le chauffe-eau solaire** : optez pour ce dispositif et disposez d'eau chaude avec zéro consommation d'électricité. *Aide EDM allant de 500€ à 1000€ par appareil, sous conditions.*
- **La toiture performante ou peinture réfléchissante** : Gagnez jusqu'à 10 °C en moins sur la température intérieure. *Aide EDM de 12€ à 15€ par m².*

En plus d'être écologiques, Les offres « Nyumba Wuhodari » permettent de faire des économies sur sa facture énergétique.

Retrouvez tout le détail des aides EDM sur notre site internet (www.electricitedemayotte.com) ou auprès de l'Espace Info Énergie.

Notre énergie à votre service.